



CLUB MASERATI FRANCE

105 / 107 Rue Aristide Briand
92300 LEVALLOIS PERRET



CHANTILLY
ARTS & ELEGANCE
RICHARD MILLE



DIMANCHE 30 JUIN

2019

De 08h30 à 18h00



Fiche d'inscription à renvoyer avant le **15 juin 2019**

Scannée à : amicel.alain@orange.fr (préféré, car plus rapide) ou par courrier
Alain AMICEL - 5 Square de l'Alboni - 78150 ROCQUENCOURT

EQUIPAGE	PILOTE		CO PILOTE	
NOM				
PRENOM				
ADRESSE				
	CODE POSTAL	VILLE		
TELEPHONE Port.			Email	
VOITURE	Modèle :	Année :	Immatr. :	

OPTION TARIF [Cochez la case utile](#)

Participation Nombre de Personnes :	40,00 € par personne	Total :€
Emplacement Vehicule Véhicules éligibles : Espace Intérieur Chateau – Jardins Le Nôtre Définition: Pré66 + Mexico, Ghibli, Bora, Indy, Khamsin, Merak Autres Véhicules : Parking Extérieur Voitures de Collection	cochez <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	 Gratuit 10 € par véhicule
Panier Pique-Nique (pour 2 personnes) Panier en osier avec vaisselle. Contenu: entrée, plat et dessert. Cabas " Chantilly " (pour 2 personnes) Cabas en toile de jute, composé d'une entrée, d'un plat & d'un dessert.	cochez <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	 170 € 110 €

RÈGLEMENT DE L'INTÉGRALITÉ DEMANDÉE LORS DE L'INSCRIPTION

Virement : SOCIETE GENERALE – AUVERS SUR OISE

Titulaire : CLUB MASERATI FRANCE

IBAN :FR 76 3000 3016 5900 0372 6204 65 BIC:SOGEFRPP

Chèque à l'ordre de : CLUB MASERATI FRANCE

N'oubliez pas de remplir et signer le règlement (page 3)

**Svp. envoyez-moi une photo de votre véhicule
par mail (amicel.alain@orange.fr) car requis par l'organisateur.**



REGLEMENT (à renvoyer rempli et signé avec la fiche d'inscription)

DEFINITION : Le Club Maserati France organise le 30 juin 2019 un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre du « Chantilly Arts & Élégance 2019 – Grand Prix des Clubs ».

VEHICULES ADMIS : Sont admises, toutes les voitures de marque « Maserati »

ENGAGEMENTS : Toute personne qui désire participer à « Chantilly Arts & Élégance 2019 – Grand Prix des Clubs » doit renvoyer à l'adresse indiquée la FICHE D'INSCRIPTION, **avant le 15 juin 2019**

Le dossier doit comprendre obligatoirement la photocopie de la **carte grise** et de l'**attestation d'assurance**.

Les droits d'engagement par véhicule avec son équipage couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Copilote) pour la durée de l'évènement (8:30h à 18:00 h).

Toutes les demandes non accompagnées du règlement intégral sur les droits d'engagement seront refusées.

Toute annulation de lapart des participants effectuée et reçue après le 17 juin 2019 ne donnera pas lieu au remboursement du règlement versé.

Le solde de la participation doit être effectué avant le 15 juin 2019.

OBLIGATIONS des PARTICIPANTS: Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route.

CLASSEMENT : Aucune épreuve chronométrée n'aura lieu, aucun classement ne sera établi.

ASSURANCE : Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents « à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (Rallye touristique).

ASSISTANCE : Chaque concurrent disposera d'un numéro de téléphone lui permettant à tout moment de joindre un responsable. En cas de panne ou d'accident, chaque concurrent devra faire appel à son assurance personnelle.

RÉCLAMATION : Le Club Maserati France se réserve le droit de refuser un engagement, d'annuler ou d'apporter des modifications à cette manifestation. Cependant, la manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise !

En signant l'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs. **Henri Teisserenc - Président du Club Maserati France**

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement du Chantilly Arts & Élégance 2019 – Grand Prix des Clubs

Joindre Photocopie Carte Grise et Attestation d'Assurance ainsi qu'une photo de la voiture

Fait à :

Date : Signature (Obligatoire)